

M CELLIE ERIC
COURBOUS
46320 REYREVIGNES

☒ **Attestation de formation***

☒ **Attestation de présence***

Je soussignée, BOUSTIE Marie Noëlle, responsable du service formation à la Chambre d'Agriculture du LOT, atteste que la personne citée ci-dessus a effectivement suivi l'action de

Mettre en place un petit rucher en AB

Référence : **R076/2022/1853**

Qui a eu lieu du **24/03/2022 au 01/07/2022**

Objectifs de formation :

- Comprendre le fonctionnement de l'abeille.
- Respecter la réglementation.
- Utiliser correctement le matériel apicole.
- Savoir diviser une colonie.
- Récolter sa production correctement.
- Savoir gérer les aspects sanitaires dans une ruche.

Le nombre d'heures suivies par le stagiaire est de : 35.0 heures sur 35.0 heures prévues
Conformément à la feuille d'emargement, le stagiaire désigné ci-dessus était présent aux séances suivantes :

24/03/2022	3.5	3.5	0
25/03/2022	3.5	3.5	0
07/04/2022	3.5	3.5	0
19/04/2022	3.5	3.5	0
01/07/2022	3.5	3.5	0
Total heures	17.5	17.5	0



Fait à Cahors, le 04/07/2022

Responsable du Service Formation
Marie Noëlle BOUSTIE

Cette formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances prévue par l'article L.6353-1 du Code du travail. Pour servir et valoir ce que de droit. L'évaluation est réalisée tout au long de la formation lors des échanges et exercices pratiques. Une évaluation de satisfaction est faite en fin de session. Cette action de formation était placée sous la responsabilité pédagogique de : MME BOUSTIE MARIE-NOËLLE

* Cochez la ou les cases correspondant à la situation : Une **attestation de formation** et une **attestation de présence** sont à remettre au stagiaire ayant participé à l'intégralité de la formation (cochez les deux cases). Dans le cas contraire, il convient de lui remettre une **attestation de présence**.